

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Sous-direction des compétences

Bureau de la formation

**Décision n° 10488 du 2 février 2011 relative à l'attribution du diplôme
de qualification militaire gendarmerie**

NOR : IO CJ1102998S

Le sous-directeur des compétences,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret du 31 décembre 2010 portant nomination et promotion dans l'armée active (NOR : IO CJ1031728D, JO n° 1 du 1^{er} janvier 2011, texte 70) ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 1980 modifié portant organisation de l'enseignement militaire supérieur du deuxième degré ;

Vu l'instruction n° 37200/DEF/GEND/RH/RF/BFORM du 8 mars 2006 modifiée,

Décide :

Le diplôme de qualification militaire gendarmerie est attribué aux officiers dont le nom suit dans les conditions suivantes :

Au 1^{er} janvier 2011

Lepetit Gildas	Nigend : 195 228
Delorme Catherine	Nigend : 232 750

Au 1^{er} février 2011

Michoux Aubin	Nigend : 218 647
---------------	------------------

Au 1^{er} août 2011

Andouard Christine	Nigend : 122 333
Lambert Véronique	Nigend : 126 727
Dubois Michel	Nigend : 167 170
Pellé Pascal	Nigend : 169 836

Fait le 2 février 2011.

Le général,
sous-directeur des compétences,
B. CAVALLIER